

Nantes le 05/03/2025

A l'attention de Simon OIRY, doctorant

Objet : Décision sur la demande de dérogation pour déposer un dossier de demande d'autorisation de soutenance sans présentation aux Journées scientifiques de l'ED VAAME

Chère,

Je vous remercie d'avoir envoyé votre demande de dérogation pour déposer un dossier en vue de la soutenance de votre thèse sans avoir présenté votre travail aux Journées scientifiques de l'Ecole doctorale.

J'ai le plaisir de vous informer que le bureau de l'Ecole Doctorale VAAME a décidé de donner un **avis favorable** à votre demande. Il regrette cependant que vous n'ayez pas pu présenter votre travail. Si, comme vous le proposez, vous êtes disponible pour venir le présenter lors de l'édition 2025 de ces journées, après votre soutenance, votre participation sera très appréciée (date prévue mardi 24/06/2025 à Angers).

Par ailleurs, les doctorants qui ont réalisé une mobilité internationale sont invités à faire un court message sur LinkedIn sur le compte de l'ED VAAME, destiné aux autres doctorants et expliquant ce que cela leur a apporté. Les membres du bureau qui ont bien pris note de votre dynamisme pour construire un réseau international vous demandent de bien vouloir apporter ainsi votre témoignage.

Ce courrier devra être inclus à votre dossier de soutenance pour bon archivage.

Nous espérons que cette dérogation vous permettra de poursuivre la préparation de votre doctorat avec sérénité et nous vous souhaitons bon courage pour mener à bien les dernières étapes de ce parcours.

Christine FOURICHON

Directrice-adjointe de l'Ecole Doctorale VAAME – site de Nantes

Copie : Laurent BARILLE, directeur de thèse